

THEME 2- ANALYSER LES DYNAMIQUES DES PUISSANCES INTERNATIONALES

ACTIVITE 8 : Les géants du numérique contre les Etats



Compétences travaillées :

- Prélever des arguments dans des documents
- Participer à un débat

Consigne : Préparez un débat sur le thème : « Les Etats sont-ils impuissants face au pouvoir des géants du numérique ? ». Pour ce faire, lisez les documents ci-dessous et repérez les informations intéressantes.

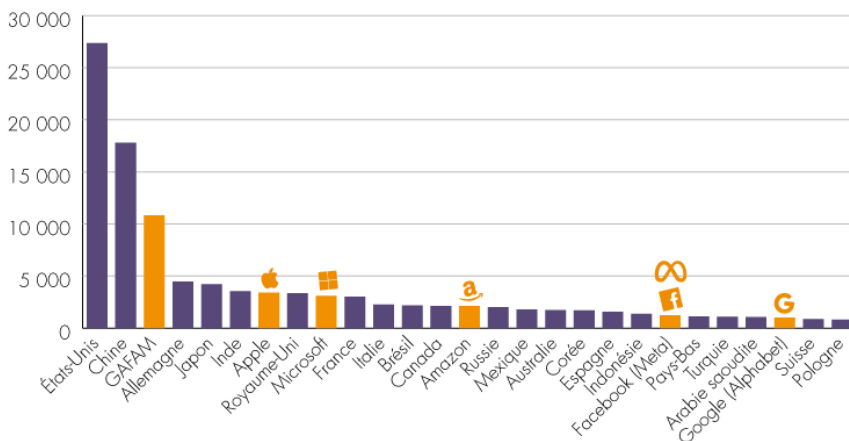
1 → QUI SONT LES GAFAM ET LES BATX ?

USA		CHINE	
Google CA : 149 Md€* <i>(filiale d'Alphabet depuis 2015)</i> <ul style="list-style-type: none"> Création : 1998 par Larry Page et Sergey Brin Activité : moteur de recherche (92 % du marché) Diversification : plateforme vidéo (YouTube), système d'exploitation (Android), navigateur (Chrome), messagerie (Gmail)... 	Apple CA : 228 Md€ <ul style="list-style-type: none"> Création : 1976 par Steve Jobs, Steve Wozniak et Ronald Wayne Activité : électronique (iMac, iPhone, AirPods...), plateforme de musique (iTunes), moteur de recherche (Safari)... (1/3 du CA et 2/3 des bénéfices du marché des smartphones en 2019) Diversification : IA (Siri), reconnaissance musicale (Shazam), jeux vidéo, paiement sans contact (Apple Pay), télé (Apple TV), montres connectées (Apple Watch)... 	Baidu CA : 14 Md€ <i>(concurrent de Google)</i> <ul style="list-style-type: none"> Création : 2000 par Robin Li Activité : moteur de recherche, 4^e site le plus visité au monde Diversification : voitures électriques et autonomes, encyclopédie en ligne, vidéo, cartographie... 	Alibaba CA : 65 Md€ <i>(concurrent d'Amazon)</i> <ul style="list-style-type: none"> Création : 1999 par Jack Ma Activité : e-commerce sur Alibaba.com, Taobao.com (Aliexpress.com à l'étranger)... 1^{er} distributeur mondial en ligne Diversification : paiement en ligne (Alipay), services financiers et microcrédit (Ant Group), cinéma et télé, plateforme de vidéo...
Facebook CA : 71 Md€ <ul style="list-style-type: none"> Création : 2004 par Mark Zuckerberg Activité : réseau social n° 1 dans le monde (2,8 milliards d'utilisateurs/mois) Diversification : achat d'Instagram et de WhatsApp, casque de réalité virtuelle, monnaie virtuelle (Diem)... 	Microsoft CA : 119 Md€ <ul style="list-style-type: none"> Création : 1975 par Bill Gates et Paul Allen Activité : système d'exploitation Windows (1990), depuis installé sur 9 ordinateurs sur 10 vendus dans le monde Diversification : logiciels, jeux vidéo (Xbox, achat de Minecraft), moteurs de recherche (Bing), téléphonie en ligne (achat de Skype), réseau social (achat de LinkedIn)... 	Tencent CA : 62 Md€ <i>(concurrent de Facebook)</i> <ul style="list-style-type: none"> Création : 1998 par Ma Huateng Activité : messageries WeChat (plus de 1 milliard d'utilisateurs en Chine) et QQ Messenger, portail Web (QQ.com), services sur Internet Diversification : paiement en ligne, musique (QQ Music), participation dans Spotify, jeux vidéo (QQ Games, participation dans Epic Games et Supercell), cinéma (Tencent Pictures) et télé (iTV)... 	Xiaomi CA : 32 Md€ <i>(concurrent d'Apple)</i> <ul style="list-style-type: none"> Création : 2010 par Lei Jun Activité : smartphones à bas prix, 3^e constructeur mondial Diversification : montres et enceintes connectées, box, écouteurs, manettes de jeu...
Amazon CA : 321 Md€ <ul style="list-style-type: none"> Création : 1994 par Jeff Bezos Activité : e-commerce Diversification : assistant personnel virtuel (Alexa, Echo), liseuse (Kindle), plateforme vidéo (Prime Video), plateforme de musique, cinéma, jeux vidéo (Luna)... 			

* milliards d'euros, en 2020 (chiffres : zonebourse.com)

2 COMPARAISON PIB 2023 ET VALORISATION BOURSIERE DES GAFAM

EN MILLIARDS DE DOLLARS EN NOVEMBRE 2024



Source : lafinancepourtous.com d'après Banque mondiale et Yahoo finance



3 [...] L'époque actuelle fait émerger une nouvelle catégorie d'acteurs : des entreprises si puissantes que l'on peut comparer leurs capacités à celles d'un État. Cela est particulièrement vrai des géants du numérique, ceux que l'on désigne désormais par l'acronyme Gafam [...]. Deux indices en témoignent. Le fait que certains pays aient nommé des diplomates pour entretenir des relations avec ces sociétés. Ou le projet de Facebook de créer une monnaie. Désormais, le poids de ces entreprises fait peur. [...] Elles sont connues pour pratiquer à très grande échelle l'optimisation fiscale, autant dire l'évasion voire la fraude fiscale. Elles jouent sans scrupule de leur position dominante (Google et Facebook captent à eux seuls 25 % des recettes publicitaires mondiales). Elles n'ont pas pris les dispositions nécessaires pour éviter que leurs réseaux ne soient utilisés à des fins contraires aux usages de la démocratie. Paradoxe, lorsque, finalement, elles agissent en coupant les comptes de Donald Trump, elles ne font que démontrer la réalité d'un pouvoir devenu exorbitant : celui de faire taire l'homme le plus puissant au monde, si controversé soit-il. C'est désormais une des urgences majeures de la vie publique que de fixer des règles limitant la puissance des Gafam. Cela sera très difficile car l'affaire ne peut se régler qu'à une échelle internationale. Un beau chantier à mener en commun par la nouvelle administration américaine et l'Union européenne.

Guillaume Goubert, « Les Gafam, des entreprises-Etats », *La Croix*, 11/01/2021

4 **Jean-Baptiste Noé : On a l'impression que les géants contournent les États voire les affaiblissent, mais dans le même temps ils ont besoin d'eux pour une sécurité physique, administrative et juridique... Ce n'est pas pour rien si les grandes entreprises du numérique sont aux États-Unis, première puissance mondiale...**

Laurent Gayard : Et j'ajouterais des financements. Le cœur de cette industrie reste aujourd'hui la Silicon Valley et les grandes universités américaines. Or les projets de recherche qui ont permis le développement d'outils qu'on utilise tous aujourd'hui, celui de Google ou de Facebook monté par un étudiant inconnu, ou à Steve Jobs de concevoir le premier ordinateur domestique, ont bénéficié de financements publics : l'État américain participe à la bonne santé de ce secteur économique stratégique. Depuis quelques dizaines d'années aux États-Unis, il y a des liens forts entre le gouvernement américain et les grands acteurs du numérique. [...] Dans le même temps, le poids des GAFAM face aux États repose la question de la mondialisation, du développement des flux matériels et immatériels sur lesquels l'État a un contrôle de plus en plus limité. Quelle est la capacité des États à les restreindre ? [...]

JBN : Chine et Russie ont développé leurs propres réseaux sociaux et empêchent les sites occidentaux d'opérer chez eux

LG : Oui. On oublie souvent les BATX, les quatre plus grandes multinationales chinoises du numérique. La Chine c'est 750 millions d'internautes, et leurs réseaux sociaux rassemblent des centaines de millions d'utilisateurs comme les GAFAM. Les Chinois vont plus loin que les Américains dans le soutien au secteur numérique : l'État reste autoritaire et le pare-feu numérique chinois a pour fonction d'empêcher l'accès des internautes chinois à YouTube, etc. [...]

L'utilisation d'une adresse Gmail permet au Département de la Justice américain, via l'extraterritorialité du droit, de lire ces messages et de faire des procès en conséquence, de même que pour l'usage du \$. Le numérique est alors au service des États, et à l'inverse des outils permettent de les contourner comme les cryptomonnaies ou des messageries autres...

LG : Le développement de géants du numérique est conçu comme une menace pour les États, mais c'est aussi une arme géopolitique avec la question de la souveraineté du numérique. Les États-Unis et la Chine disposent de géants du numérique, Google est utilisé par 95% des internautes ce qui permet aux États-Unis de compléter son extraterritorialité juridique... La Chine a des acteurs nationaux qui servent d'alternatives, la Russie a développé des infrastructures physiques et tenté de développer son propre réseau concurrent d'internet pendant la guerre froide... Mais l'Europe utilise surtout des outils numériques américains, ce qui permet à des instances gouvernementales américaines d'intervenir dans la vie privée d'Européens.

« Puissance des géants du numérique, impuissance des États ? », *Revue Conflits*, 15/12/2021

5 **Les 10 réseaux sociaux les plus utilisés dans le monde en 2025**

Facebook: 3,07 milliards d'utilisateurs,
YouTube: 2,53 milliards,
Instagram : 2 milliards,
WhatsApp: 2 milliards,
TikTok: 1,59 milliard,
WeChat: 1,38 milliard,
Telegram: 950 millions,
Messenger: 947 millions.
Snapchat: 850 millions,
Douyin: 766 millions.

Source : [étude We Are Social/Meltwater](#)

6 **GAFAM : une concentration inquiétante**

Pourquoi un tel engouement des investisseurs ? Car ces entreprises sont au cœur des nouvelles économies numériques. Or, dans ce nouveau modèle d'activité le terrain de jeu n'est pas national, il est immédiatement mondial et le leader raffle la mise en anéantissant du même coup toute la concurrence. Conséquence, les chiffres deviennent vertigineux par rapport aux entreprises traditionnelles.

Ainsi, Google concentre à lui seul plus de 90 % des requêtes sur internet dans le monde. YouTube, le diffuseur de vidéo sur internet (racheté par Google en 2006 pour seulement 1,65 milliard de dollars à l'époque) est vu bien plus que n'importe quelle chaîne de télévision : chaque jour, plus d'un milliard d'heures de vidéos sont ainsi visionnées. Facebook, quant à lui, totalise, en octobre 2023, plus de 3 milliards d'utilisateurs actifs mensuels.

Pour utiliser ces services, les consommateurs passent maintenant majoritairement par leur téléphone portable et c'est vers ceux de la marque Apple qu'ils se tournent le plus en valeur : fin 2019, elle concentrait, à elle seule, 32 % du chiffre d'affaires et 66 % des bénéfices du marché des smartphones.

En ce qui concerne les systèmes d'exploitation, Microsoft ne souffre que peu de la concurrence d'autres sociétés. On estime, en effet, que plus de 74 % des ordinateurs de la planète sont équipés de son système Windows.

Ce sont donc de vrais monopoles qui se sont installés. Cependant, on assiste souvent à des abus de positions dominantes qui sont néfastes pour les consommateurs.

Qu'est-ce que cela signifie ? Que ces entreprises se nourrissent de l'analyse et de la revente de vos données personnelles, c'est-à-dire de vos choix, vos goûts, de vos centres d'intérêts quand vous utilisez leurs services (recherche sur internet, réseaux sociaux, etc.). Ils peuvent ainsi définir plus finement votre profil de consommateur et ensuite se faire rémunérer en proposant aux entreprises des liens publicitaires internet ayant un impact commercial plus efficace qu'un simple panneau publicitaire au bord de la route.

Étant alors dans une situation de monopole, ils peuvent imposer aux entreprises de l'« ancienne économie » leur tarif pour accéder à ces nouveaux panneaux publicitaires numériques à l'efficacité décuplée. Ils peuvent même proposer en tête de gondole leurs propres produits, reléguant les autres concurrents au fin fond des rayonnages de leur supermarché numérique.

De nombreuses critiques sont régulièrement formulées envers ces grandes entreprises florissantes. La question de l'optimisation fiscale est, par exemple, souvent mise en avant. En effet, les services vendus par les GAFAM étant dématérialisés, ils sont difficiles à localiser ou facilement vendables depuis n'importe quel pays. Les GAFAM vont donc faire remonter leur chiffre d'affaires vers des pays avec un faible taux d'imposition.

Ainsi, par exemple, le bénéfice sur une vente à un client français ne sera pas imposé à 25 %, qui est le taux d'impôt sur les sociétés en vigueur en France, mais à 12,5 % si le siège de la société est en Irlande.

C'est justement le cas de Google, Apple ou encore Facebook qui profitent de ce qui a été surnommé le « Double Irish » pour souligner que l'implantation en Irlande n'était qu'une doublure.

Pour éviter ce dumping fiscal, certains États de l'Union européenne (UE) souhaitent taxer ces entreprises en fonction du lieu où est réalisé leur chiffre d'affaires. Mais plusieurs pays s'y sont opposés, car soit ils sont les gagnants du système actuel, comme l'Irlande, soit ils craignent des mesures de rétorsion, comme l'industrie automobile allemande. Mesure fortement soutenue par l'ex-ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, la France s'est dotée en juillet 2019 d'une « taxe GAFA ». A partir de critères de présence numérique dans le pays (utilisateurs, chiffre d'affaires, contrats), les entreprises numériques ayant un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros seront désormais imposées à hauteur de 3 % de leur chiffre d'affaires. Cette taxe, qui a généré selon de premières estimations près de 350 millions d'euros de recettes publiques en 2019, a été suspendue devant les menaces de représailles commerciales de la part des États-Unis.

De nombreuses voix se sont élevées pour réguler l'activité des GAFAM, voire les démembrer pour position dominante abusive. Pourtant, la mondialisation et la nature fluide des activités numériques ont rendu plus compliquée la prise d'une telle décision. La mise en concurrence des États entre eux pour attirer sur leur sol des entreprises pourvoyeuses d'emplois, ne permet pas facilement de trouver un accord impliquant de nombreux pays.

Source : Article publié le 12/12/2024 : <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/finance-et-societe/nouvelles-economies/gafa-gafam-ou-natu-les-nouveaux-maitres-du-monde/>

7

Google, Apple, Meta... le point sur les batailles judiciaires des autorités européennes contre les géants de la tech

Pour tenter de lutter contre les abus, l'UE a ouvert ces derniers mois une vague de procédures contre les Gafam et les autres leaders du secteur. Avec à la clé plusieurs condamnations, mais aussi quelques capitulations de grandes firmes.

Déjà longue comme le bras, la liste ne cesse de s'allonger. Quelques jours après une amende contre X (ex-Twitter), l'UE a ouvert une nouvelle enquête visant un géant du numérique ce mardi 9 décembre. C'est cette fois l'utilisation par Google de contenus en ligne pour alimenter ses services d'intelligence artificielle (IA) qui est dans le collimateur de la justice européenne, pour de possibles infractions aux règles de la concurrence.

Ces dernières années, les autorités de régulation du Vieux continent ont lancé de multiples enquêtes sur les géants de la tech, en se basant en application du règlement européen sur les services numériques (le Digital Services Act, ou DSA). Après des années de négociations, celui-ci est entré totalement en application depuis juillet 2024, et oblige désormais les grandes plateformes à prendre des mesures renforcées pour protéger leurs utilisateurs contre les contenus illégaux et dangereux, ainsi que contre les abus de position dominante. Sous peine d'enquêtes qui peuvent déboucher sur des amendes très salées. *Libé* fait le point.

Google déjà lourdement condamné

Dernière procédure en date, la Commission européenne a annoncé ce mardi avoir ouvert une enquête antitrust [qui s'oppose à la libre concurrence] afin de déterminer si Google, filiale du groupe Alphabet, enfreignait les règles de

concurrence de l'UE dans son utilisation de contenus en ligne provenant d'éditeurs web et de YouTube pour entraîner son intelligence artificielle.

En septembre, l'Europe avait déjà frappé la firme américaine d'une amende de pas moins de 2,95 milliards d'euros, le 5 septembre. L'exécutif européen a estimé que le géant américain de la tech avait abusé de sa position dominante dans le secteur de la publicité en ligne. «*Google a agi en favorisant ses propres services de technologie d'affichage publicitaire en ligne au détriment des fournisseurs concurrents*», a estimé l'instance.

A l'inverse, Google a remporté son recours en septembre 2024 contre une amende de 1,49 milliard d'euros, qui lui avait été infligée pour entrave à la concurrence dans la publicité sur les moteurs de recherche. Cinq ans plus tôt, la Commission avait estimé que la firme américaine imposait des clauses restrictives dans des contrats passés avec des sites internet, avec pour objectif, selon Bruxelles, d'empêcher des concurrents d'y placer leurs propres publicités.

Une semaine auparavant, Google avait toutefois perdu un autre combat, contre une amende de 2,42 milliards d'euros infligée en 2017 par les autorités antitrust de l'UE. Le numéro 1 des moteurs de recherche était accusé d'avoir abusé de sa position dominante pour favoriser son comparateur de prix «Google Shopping».

En France, l'autorité de la concurrence a annoncé en mars 2024 avoir infligé à Google une amende de 250 millions d'euros, notamment pour ne pas avoir négocié «*de bonne foi*» avec des éditeurs de presse pour évaluer leur rémunération au titre des droits voisins. [...]

Apple passe à la caisse

En octobre, une plainte a été déposée contre la firme de Cupertino auprès des autorités antitrust de l'UE par deux groupes allemands et britanniques de défense des droits civiques. Dans leur viseur : les conditions d'utilisation de l'App Store et des appareils du géant américain de l'électronique grand public. Celles-ci contreviendraient à la réglementation européenne visant à permettre à des entreprises plus petites d'accéder à des marchés dominés par ces géants.

Le même mois, l'Autorité britannique de la concurrence et des marchés a désigné Apple et Google comme ayant le «statut de marché stratégique», du fait de leurs positions dominantes dans les marchés des smartphones et des tablettes. Ce cadre plus strict pourrait les contraindre à ouvrir leurs plateformes. Apple a également perdu son appel en mars contre une évaluation réglementaire qui l'expose à des contrôles plus stricts en Allemagne, après des années de débats sur sa position dominante sur le marché.

La marque à la pomme a aussi été condamnée à une amende de 500 millions d'euros en avril, pour des clauses abusives dans sa boutique d'application App Store. La justice européenne a motivé cette décision par l'entrave à la capacité des autres fournisseurs d'applications à communiquer directement avec les utilisateurs. [...]

Meta à nouveau dans le collimateur

La Commission européenne a ouvert le 4 décembre une enquête antitrust sur Meta concernant le déploiement de fonctionnalités d'IA sur la plateforme de messagerie WhatsApp. Les fonctionnalités de l'appli pourraient être de nature à «*empêcher les fournisseurs tiers d'intelligence artificielle de proposer leurs services*», a estimé l'instance.

La firme de Mark Zuckerberg a été sommée de passer à la caisse en novembre 2024, avec une amende de 798 millions d'euros de l'UE, pour avoir imposé des «*conditions commerciales déloyales*» à d'autres fournisseurs de services d'annonces publicitaires en ligne. La firme californienne liait automatiquement son service d'annonces publicitaires en ligne, Facebook Marketplace, au réseau social en lui-même.

Rebelote en avril 2025, avec une sanction de 200 millions d'euros, pour avoir enfreint une règle encadrant l'usage des données personnelles à des fins de profilage publicitaire.

Microsoft cède sur Teams

En 2023, la Commission européenne avait ouvert une enquête à l'encontre de Microsoft, pour son intégration d'emblée de son application de chat et de vidéo Teams dans son produit Office365 – avec Word, Excel, PowerPoint, Outlook. «*Depuis avril 2019 au moins*», Microsoft «*abusait de sa position dominante*», a estimé l'instance.

Cette procédure a pris fin en septembre avec le découplage par la firme américaine de Teams de son offre Office.

[...]

Source : *Libération*, 10 décembre 2025

https://www.liberation.fr/economie/google-apple-meta-le-point-sur-les-batailles-judiciaires-des-autorites-europeennes-contre-les-geants-de-la-tech-20251210_IWN5CTM2K5AMNNG2VBQJNVUZTA/